

Communiqué de presse

Le Conseil d'orientation des retraites présente son troisième rapport : « Retraites : perspectives 2020 et 2050 »

Cinq ans après son premier rapport sur les projections et les perspectives du système de retraite, le Conseil d'orientation des retraites¹ présente, conformément aux missions que la loi lui a confiées, de nouvelles projections.

I- Les résultats des projections ont été établis à partir **d'hypothèses** arrêtées par le Conseil sur la base de travaux démographiques et économiques². Pour chaque variable démographique (natalité, mortalité, immigration), économique (chômage, productivité) ou réglementaire plusieurs hypothèses ont été faites. **En fournissant un large éventail d'hypothèses, le Conseil a cherché à créer les meilleures conditions du débat.**

II- Les **dépenses de retraite** sont, au point de départ des projections (2003), de 200 Mds €³ soit 12,8% du PIB. Dans le scénario de base, elles seraient de 310 Mds € en 2020 soit 13,7% du PIB et 570 Mds € soit 16% en 2050.

III- Dans le scénario de base, avant prise en compte des nouvelles ressources envisagées au moment de la loi de 2003, **le besoin de financement** de l'ensemble des régimes de retraite serait de l'ordre de 0,8% du PIB en 2020, de 2,8% en 2040 et de 3,1% en 2050. Ces chiffres sont à comparer avec les besoins de financement évalués par le Conseil en 2001 à 2% du PIB en 2020 et à 4% du PIB en 2040. L'évolution des besoins de financement entre les deux exercices résulte des réformes (à titre principal) et de l'actualisation des hypothèses de projection.

IV- Les informations données par les **variantes** sont aussi intéressantes que celles qui résultent du scénario de base, comme le montrent les exemples suivants.

- Le maintien d'un chômage à 9% conduirait à des besoins de financement de 1,6% du PIB en 2020, 3,7% du PIB en 2040 et 4,1% du PIB en 2050. Ceci correspond à une augmentation du besoin de financement de 1 point de PIB en 2050 par rapport à l'hypothèse de taux de chômage à 4,5%.

- Dans l'hypothèse d'une mortalité plus faible que prévu dans le scénario de base, les besoins de financement seraient légèrement supérieurs en 2020 (1% du PIB contre 0,8%) et nettement plus élevés en 2040 (3,5% du PIB contre 2,8%) et 2050 (4,1% du PIB contre 3,1%).

V- Les **incidences financières de la réforme** sont conformes aux ordres de grandeur des **chiffres annoncés au moment de sa présentation**. Les économies pour le régime général seraient d'environ 5 Mds € en 2020 à comparer à un besoin de financement estimé à environ 9 Mds € sans réforme ; les économies pour la fonction publique d'Etat et la CNRACL

¹ Le Conseil d'orientation des retraites, instance de concertation, réunit les partenaires sociaux, les parlementaires, les représentants des familles et des retraités, les administration et des experts.

² INSEE, direction générale du trésor et de la politique économique et OFCE

³ Tous les chiffres du rapport sont exprimés en Euro 2003.

s'élèveraient à 12Mds € en 2020 à comparer à un besoin de financement estimé à environ 30 Mds € sans réforme.

VI- Avant prise en compte des nouvelles mesures de financement envisagées en 2003, des besoins de financement subsisteraient en 2020 et 2050. L'utilisation du Fonds de réserve peut permettre de lisser dans le temps les efforts à réaliser pour équilibrer les régimes entre ces deux dates, mais par définition ceci n'est que temporaire.

Les besoins de financement peuvent être couverts de plusieurs manières :

- par les nouvelles ressources envisagées dans l'exposé des motifs de la loi de 2003 (hausse de cotisations vieillesse «gagées» par des baisses de cotisations chômage et augmentation des contributions aux régimes des fonctionnaires)

- par des nouvelles ressources revêtant une autre forme (autres types de contributions ou de cotisations).

- par des économies qui peuvent être rendues nécessaires par l'insuffisance de la croissance ou résulter d'un choix politique de ne pas affecter des ressources nouvelles importantes au système de retraite.

Ces choix de financement sont notamment liés au contexte de la croissance (évolution du chômage et de la productivité).

VII- Les reports de l'âge de départ à la retraite et les incidences sur le niveau des pensions que peut avoir la réforme sont étudiés avec précision.

- Sur le premier point, plusieurs hypothèses sont faites. Dans l'hypothèse de base, le décalage moyen est assez limité :

- de +1,5 an dans la fonction publique

- de 0,2 an dans le secteur privé, pour lequel une partie de l'augmentation de la durée de cotisation a été décidée en 1993 et qui bénéficie, en outre, d'un abaissement de la décote (elle passera de 10% à 5% par année d'anticipation)

Mais aux reports dus à la réforme s'ajouteront des reports dus aux décalages d'entrée dans la vie active qui pourraient être de l'ordre de un an en 2020

- Sur le second point, des cas-types constituant une première approche sont présentés.

Dans tous les cas, il est clair que le **relèvement du taux d'emploi des seniors** est un élément essentiel pour rendre moins difficile la prolongation de la durée de cotisation et contribuer à une dynamique économique diminuant les besoins de financement. A cet égard, **l'accord interprofessionnel et le projet de plan d'action concerté** peuvent constituer un tournant, même si telle ou telle mesure soulève des réserves de la part de certains membres du Conseil.

VII- Le présent rapport donne de très nombreux éléments de réflexion sur les perspectives financières des régimes de retraite. Il pointe aussi de nombreuses questions qui peuvent constituer, pour le rendez-vous prévu en 2008 par la loi de 2003, **des enjeux importants**. Ces enjeux concernent des questions très variées, allant de l'évolution du minimum de pension au-delà de 2008, à la couverture des besoins de financement, aux modes d'indexation ou aux interrogations sur les régimes spéciaux.

Ils seront examinés **dans un autre rapport que le Conseil présentera d'ici la fin de l'année.**